

---

## La constitution de la bibliothèque du collège des jésuites wallons. Un indicateur de l'accommodation jésuite

**Auteur :** Thonar, Emile

**Promoteur(s) :** Delfosse, Annick

**Faculté :** Faculté de Philosophie et Lettres

**Diplôme :** Master en histoire, à finalité approfondie

**Année académique :** 2021-2022

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/16128>

---

### *Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

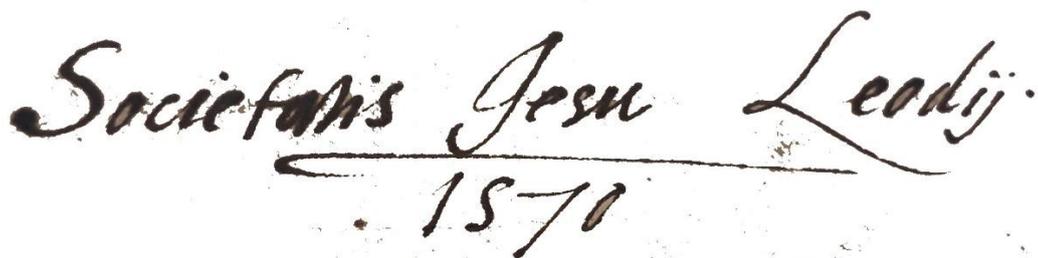
---

UNIVERSITÉ DE LIÈGE  
Faculté de Philosophie et Lettres  
HISTOIRE

# La constitution de la bibliothèque du collège des jésuites wallons

Un indicateur de l'accommodation jésuite

*Errata*



*Societas Jesu Leodij.*  
1570

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Master en Histoire

par Emile THONAR

sous la direction d'Annick DELFOSSE

Membres du jury : Renaud ADAM & Frédérick VANHOORNE

Année académique 2021-2022

## *Errata*

Malgré nos nombreuses relectures, il est inévitable que des coquilles et erreurs aient échappé à notre vigilance. Nous prions le lecteur d'être indulgent.

Note : au sein du TFE, la plupart des accents sur les petites capitales (pas ceux sur les grandes capitales) ont été perdus lors de la conversion du document en fichier PDF. Il faut ainsi, au lieu de :

« BARDON MARTINEZ, BARTOLOME MARTINEZ, BAVIERE BERIOU, BETRAN MOYA, BRUYERE, BUSSIERES, CHATELLIER, CICERON, CLEMENT, COMPERE, DU PREAU, FERAL, FERNANDEZ ALBALADEJO, FERNANDEZ CORTIZO, FROESCHLE-CHOPARD, GARCIA AGUILAR, GARCIA GOMEZ, GEAL, GERZ VON BUREN, GIMENEZ LOPEZ, GREGOIRE, GUERIN, JATIVA MIRALLES, LAFFINEUR-CREPIN, LEVI-STRAUSS, LUCRECE, MARTENE, MARTIN PRADAS, MARTINEZ MILLAN, MESTRE SANCHIS, MIGUES RODRIGUEZ, MOFFARTS D'HOUCHEENEE, ORIGENE, PENA DIAZ, PEREZ GOYENA, RADIMSKA, RUEDA RAMIREZ, SANCHEZ BAREA, SANCHEZ GONZALEZ, SANCHEZ HERRADOR, SJOKVIST et SUAREZ », lire :

« BARDÓN MARTÍNEZ, BARTOLOMÉ MARTÍNEZ, BAVIÈRE, BÉRIOU, BETRÁN MOYA, BRUYÈRE, BUSSIÈRES, CHÂTELLIER, CICÉRON, CLÉMENT, COMPÈRE, DU PRÉAU, FÉRAL, FERNÁNDEZ ALBALADEJO, FERNÁNDEZ CORTIZO, FROESCHLÉ-CHOPARD, GARCÍA AGUILAR, GARCÍA GÓMEZ, GÉAL, GERZ VON BÜREN, GIMÉNEZ LÓPEZ, GRÉGOIRE, GUÉRIN, JÁTIVA MIRALLES, LAFFINEUR-CRÉPIN, LÉVI-STRAUSS, LUCRÈCE, MARTÈNE, MARTÍN PRADAS, MARTINEZ MILLÁN, MESTRE SANCHÍS, MIGUÉS RODRÍGUEZ, MOFFARTS D'HOUCHENÉE, ORIGÈNE, PEÑA DÍAZ, PÉREZ GOYENA, RADIMSKÁ, RUEDA RAMÍREZ, SÁNCHEZ BAREA, SÁNCHEZ GONZÁLEZ, SÁNCHEZ HERRADOR, SJÖKVIST et SUÁREZ ».

p. 5 : au lieu de « académie royale Académie royale de Belgique », lire « Académie royale de Belgique ».

p. 7, § 1 : au lieu de « d'une », lire « l'une ».

p. 9 n. 11 : au lieu de « “nouvelle histoire du livre” », lire « “nouvelle histoire du livre” » ».

p. 13, n. 42 : au lieu de « 2 vol. Bruxelles », lire « 2 vol., Bruxelles ».

p. 15, n. 58 : au lieu de « ont profondément marque », lire « ont profondément marqué ».

p. 16, § 1 : au lieu de « ont été investi », lire « ont été investis ».

p. 17, § 1 : au lieu de « pas juste aux pauvres et démunis », lire « pas juste les pauvres et les démunis ».

## *Errata*

- p. 17, § 2 : manque un alinéa.
- p. 18, § 1 : au lieu de « sociaux », lire « sociaux, ».
- p. 21 § 1 : au lieu de « Surr », lire « Sur » ; au lieu de « Laevinius », lire « Laevinus ».
- p. 21, n. 96 : au lieu de « différents », lire « différends ».
- p. 21, n. 98 : au lieu de « Concile de Trente », lire « concile de Trente ».
- p. 22, § 2 : au lieu de « sodalités<sup>110</sup>.Le », lire « sodalités<sup>110</sup>. Le ».
- p. 24, n. 124 : au lieu de « en Ile », lire « en Île ».
- p. 29, n. 154 : au lieu de « Lettres, Langues Spectacles », lire « Lettres, Langues, Spectacles ».
- p. 26, § 1 : au lieu de « sous-exploitée », lire « sous-exploité ».
- p. 30, § 1 : au lieu de « Saint Ignace », lire « saint Ignace ».
- p. 33, § 2 : au lieu de « 131 », lire « Les 131 premiers » ; au lieu de « 10 », lire « dix ».
- p. 33, § 3 : au lieu de « 9 », lire « neuf ».
- p. 34, § 2 : au lieu de « 17 », lire « dix-sept ».
- p. 34, n. 169 : au lieu de « 309v<sup>o</sup> », lire « 309v<sup>o</sup>. ».
- p. 36, § 1 : au lieu de « possèderait », lire « posséderait ».
- p. 37, § 1 : au lieu de « volumes », lire « volume ».
- p. 39, § 2 : au lieu de « Nous », lire « nous ».
- p. 40, § 1 : au lieu de « systématiquement », lire « systématique ».
- p. 42, n. 200 : au lieu de « 2 vol. Gand », lire « 2 vol., Gand ».
- p. 46, § 1 : au lieu de « le projet sotériologique », lire « son projet sotériologique ».
- p. 52, § 2 : au lieu de « arrivées à maturation », lire « arrivées à maturité ».
- p. 53, § 1 : au lieu de « au sein christianisme », lire « au sein du christianisme ».
- p. 55 : au lieu de « Le Systema bibliothecae parisiensis de Jean Garnier », lire « Le *Systema bibliothecae parisiensis* de Jean Garnier ».
- p. 59 : au lieu de « Le rédacteur : le praefectus bibliothecae ? », lire « Le rédacteur : le *praefectus bibliothecae* ? ».
- p. 59, n. 279 : au lieu de « Carol Francesco », lire « Carlo Francesco ».
- p. 68, n. 325 : au lieu de « Bartholomaeus Zannettus », lire « Bartolomeo Zannetti ».
- p. 69, § 2 : au lieu de « de le signaler », lire « « de les signaler ».
- p. 70, § 2 : au lieu de « classement jésuite, pratiqué », lire « classement jésuite pratiqué ».
- p. 78, § 1 : au lieu de « 1573, et très révélateur », lire « 1573, et est très révélateur ».
- p. 79, n. 386 : au lieu de « supérieur provinces », lire « supérieur des provinces ».
- p. 80, n. 397 : au lieu de « *concordantiarum* présente », lire « *concordantiarum* (ULiège TH920) présente ».

## *Errata*

- p. 82, § 1 : au lieu de « pratique bibliothéconomique », lire « pratiques bibliothéconomiques ».
- p. 88, n. 433 : au lieu de « que le jésuites wallons », lire « que les jésuites wallons ».
- p. 92, § 2 : au lieu de « Chaque marque d'appartenance contient ainsi une irréductible part jésuite », lire « Chaque marque d'appartenance insuffle ainsi au livre une irréductible part jésuite ».
- p. 95, § 2 : au lieu de « éléments qui portent », lire « éléments que portent ».
- p. 98, § 1 : au lieu de « la voie qu'a suivi », lire « la voie qu'a suivie » ; au lieu de « d'images et de nom », lire « d'images et de noms ».
- p. 99, § 2 : au lieu de « (répertoire des fonctions », lire « (répertoires des fonctions » ; au lieu de « aux « grand élèves » », lire « aux grands élèves » ».
- p. 102, § 1 : au lieu de « Michaux, au vu de », lire « Michaux au vu de ».
- p. 102, § 3 : au lieu de « mises à la lumières de », lire « mises à la lumière de ».
- p. 102, n. 505 : au lieu de « du Prince-évêque », lire « du prince-évêque ».
- p. 103, § 1 : au lieu de « en grand récolement », lire « un grand récolement ».
- p. 108, § 2 : au lieu de « ouvrages<sup>557</sup>. », lire « ouvrages<sup>557</sup>. ».
- p. 109, § 1 : au lieu de « Ancien régime », lire « Ancien Régime ».
- p. 109, n. 560 : au lieu de « Master en Histoire, Université Lumière », lire « Master en Histoire, inédit, Université Lumière ».
- p. 112, § 2 : au lieu de « dès les XVI<sup>e</sup> siècle », lire « dès le XVI<sup>e</sup> siècle ».
- p. 114, n. 597 : au lieu de « Leyde », lire « Leiden ».
- p. 116, § 1 : au lieu de « soit autant », lire « sont autant ».
- p. 116, § 1 : au lieu de « sous-tend la licence », lire « sous-tend la nécessité d'une licence ».
- p. 118, § 4 : au lieu de « est encore en formation », lire « est un jésuite encore en formation ».
- p. 120, n. 627 : au lieu de « Súarez », lire « Suárez ».
- p. 123, § 2 : au lieu de « 17 et (beaucoup sont laissés vierges pour laisser place à de futurs emprunts) 144. », lire « 17 et 144 (beaucoup sont laissés vierges pour laisser place à de futurs emprunts). »
- p. 123, n. 649 : au lieu de « suit Claude enseigne », lire « suit Claude et enseigne ».
- p. 125, § 1 : au lieu de « à côté de emprunts », lire « à côté des emprunts ».
- p. 128, n. 685 : au lieu de « à collègue wallon », lire « au collègue wallon ».
- p. 129, § 2 : au lieu de « en 1765, a rédiger », lire « en 1765, à rédiger ».
- p. 131, § 3 : au lieu de « certaine attachement », lire « certain attachement ».
- p. 133, § 1 : au lieu de « 17 », lire « dix-sept ».

## *Errata*

- p. 134, § 2 : au lieu de « La durée des mandats varient », lire « La durée des mandats varie » ;  
au lieu de « 16 ans dans la Compagnie, dont 6 au collège », lire « seize ans dans la  
Compagnie, dont six au collège ».
- p. 136, § 2 : au lieu de « 17 », lire « dix-sept ».
- p. 136, n. 718 : au lieu de « 1706 », lire « 1706. ».
- p. 137, § 3 : au lieu de « *blbiothecae* », lire « *bibliothecae* ».
- p. 138, § 3 : au lieu de « fonction *praefectus* », lire « fonction de *praefectus* » ; au lieu de « les  
acquisition », lire « les acquisitions ».
- p. 145, § 2 : au lieu de « Le Père de Beeckman », lire « Le père de Beeckman ».
- p. 147, § 2 : au lieu de « permet de construire », lire « permet aussi de construire ».
- p. 148, § 3 : au lieu de « non-occidentales », lire « non occidentales ».
- p. 152, § 2 : au lieu de « Les deux sources sont à notre disposition », lire « Les deux sources à  
notre disposition » ; au lieu de « ancienne possession », lire « anciennes possessions ».
- p. 155, § 2 : au lieu de « Quand André Bauchaux, (bibliothécaire du collège de 1746 à 1765)  
acquiert », lire « Quand André Bauchaux, bibliothécaire du collège de 1746 à 1765,  
acquiert ».
- p. 156, n. 807 : au lieu de « Laevinius », lire « Laevinus » ; au lieu de « Libraire Universitaire »,  
lire « Librairie Universitaire ».
- p. 157, § 1 : au lieu de « 3693 donations », lire « 3693 livres donnés ».
- p. 157, n. 810 : au lieu de « de s'être combattu », lire « d'avoir combattu ».
- p. 158, n. 813 : au lieu de « *di Sotria* », lire « *di Storia* ».
- p. 159, n. 822 : supprimer « Nous reviendrons plus loin sur les relations entre les Hovius et les  
jésuites ».
- p. 160, § 1 : au lieu de « jusqu'en 1652<sup>829</sup>. », lire « jusqu'en 1652, avec l'impression des *leges  
studiosorum Collegii Societatis Iesu*<sup>829</sup> ».
- p. 162, § 1 : au lieu de « donné un livre », lire « donné quatre volumes » ; au lieu de « et Quand  
son père », lire « et quand son père ».
- p. 162, § 2 : au lieu de « La plupart produisent », lire « La plupart produit ».
- p. 162, n. 843 : au lieu de « 4 vol. Lyon », lire « 4 vol., Lyon ».
- p. 163, § 1 : au lieu de « notion *caritas* », lire « notion de *caritas* ».
- p. 167, n. 878 : au lieu de « BUISSIÈRES », lire « BUSSIÈRES ».
- p. 170, § 4 : au lieu de « Guy », lire « Huy ».
- p. 171, § 1 : au lieu de « pas certains », lire « pas certain ».
- p. 171, § 3 : au lieu de « Dans quelles mesures », lire « Dans quelle mesure ».

## *Errata*

- p. 174, § 3 : au lieu de « la celle-ci », lire « elle ».
- p. 175, n. 914 : au lieu de « Archiviste-Paléographe », lire « archiviste paléographe ».
- p. 177, § 2 : au lieu de « mobiliser le testaments », lire « mobiliser les testaments ».
- p. 178, § 2 : au lieu de « ces personnages, signalent-elles », lire « ces personnages ou signalent-elles plutôt ».
- p. 178, n. 926 : au lieu de « la posée », lire « la poésie ».
- p. 178, n. 929 : au lieu de « Notre traduction », lire « Notre traduction. ».
- p. 178, n. 930 : au lieu de « Marche études », lire « Marche étude ».
- p. 181, § 2 : au lieu de « conséquents », lire « importants ».
- p. 182, § 2 : au lieu de « clarisses<sup>955</sup> », lire « clarisses<sup>955</sup>. ».
- p. 184, n. 967 : au lieu de « et est missionnaire au collège wallon », lire « et y est missionnaire ».
- p. 184, n. 970 : au lieu de « « Livres de chanoines de Saint-Lambert au Séminaire de Liège », in *BTCHF*, vol. 33 (1993), n° 3, p. 97. », lire « « Livres de chanoines de Saint-Lambert au Séminaire de Liège », p. 97. ».
- p. 185, § 2 : au lieu de « *Ms. 93* ne semblent pas », lire « *Ms. 93* (1637) ne semblent pas ».
- p. 187, n. 990 : au lieu de « *Vetus Testamentumi* », lire « *Vetus Testamentum* ».
- p. 189, § 1 : au lieu de « Ulisse Aldovrandi », lire « Ulisse Adrovandi ».
- p. 189, § 2 : au lieu de « bien que cela soit codé en droit », lire « bien que cet effacement ait pu être codé en droit ».
- p. 192, n. 1011 : au lieu de « JOLLY C., *Histoire* », lire « JOLLY C. (dir.), *Histoire* » ; au lieu de lire « Promodis, p. 181-205. », lire « Promodis, 1988, p. 181-205. ».
- p. 192, n. 1013 : supprimer un retour à la ligne superflu en fin de note.
- p. 193, n. 1023 : au lieu de « Laevinius », lire « Laevinus ».
- p. 194, n. 1032 : au lieu de « 19 », lire « dix-neuf ».
- p. 194, n. 1035 : au lieu de « Laevinius », lire « Laevinus ».
- p. 196, § 2 : au lieu de « ami de la Compagnie de jésus », lire « ami de la Compagnie de Jésus ».
- p. 196, § 2 : au lieu de « propriété de ce dernier. », lire « propriété d'un livre. ».
- p. 197, § 1 : au lieu de « s'y étaient installés dans le prieuré », lire « s'y étaient installés ».
- p. 197, § 2 : au lieu de « avoué d'Anthisnes<sup>1048</sup> François », lire « avoué d'Anthisnes<sup>1048</sup>. François » ; au lieu de « chapitre cathédrale », lire « chapitre cathédral ».
- p. 199, § 1 : au lieu de « il lui laisse choisir une poignée », lire « il ne lui laisse choisir qu'une poignée ».
- p. 203, § 1 : au lieu de « lorsqu'il les laisse gérer les prêtres eux-mêmes. », lire « lorsqu'il les laisse eux-mêmes gérer leurs prêtres. ».

## *Errata*

- p. 203, § 2 : au lieu de « d'un l'échec », lire « d'un échec ».
- p. 204, § 1 : au lieu de « ainsi que la nécessité », lire « ainsi que le besoin ».
- p. 204, § 2 : au lieu de « celle-ci et les différentes pièces », lire « celle-ci et des différentes pièces ».
- p. 205, § 1 : au lieu de « encore à écrire », lire « encore à écrire. ».
- p. 209 : au lieu de « BUISSIÈRES », lire « BUSSIÈRES ».
- p. 212 : ajouter un point en fin de référence à « HORACE (ULiège XVII.151.2). ».
- p. 214 : au lieu de « 4 vol. Lyon », lire « 4 vol., Lyon ».
- p. 216 : au lieu de « Bartholomaeus Zannettus », lire « Bartolomeo Zannetti » ; ajouter un point en fin de référence à « *H Kaiνή Διαθήκη* (ULiège R718D ; TH0760B(2)). ».
- p. 218 : au lieu de « 2 vol. Gand », lire « 2 vol., Gand ».
- p. 219 : au lieu de « JOLLY C., *Histoire* », lire « JOLLY C. (dir.), *Histoire* » ; au lieu de lire « Promodis, p. 181-205. », lire « Promodis, 1988, p. 181-205. ».
- p. 220 : au lieu de « “nouvelle histoire du livre” », lire « “nouvelle histoire du livre” » » ; au lieu de « Master en Histoire, Université Lumière », lire « Master en Histoire, inédit, Université Lumière ».
- p. 225 : au lieu de « Laevinius », lire « Laevinus » ; au lieu de « Libraire Universitaire », lire « Librairie Universitaire ».
- p. 227 : au lieu de « Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège », lire « *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège* » ; au lieu de « en Ile », lire « en Île ».
- p. 238 : au lieu de « Man », lire « *Man* ».
- p. 239 : au lieu de « 2 vol. Bruxelles », lire « 2 vol., Bruxelles ».
- p. 240 : au lieu de « *di Sotria* », lire « *di Storia* ».
- p. 241 : au lieu de « Archiviste-Paléographe », lire « archiviste paléographe ».
- p. 243 : au lieu de « Lettres, Langues Spectacles », lire « Lettres, Langues, Spectacles ».
- p. 244 : au lieu de « Leyde », lire « Leiden ».
- p. 245 : ajouter un point en fin de référence à « VARRY, p. 96-109. ».
- p. 259 : au lieu de « Le Systema bibliothecae parisiensis de Jean Garnier », lire « *Le Systema bibliothecae parisiensis* de Jean Garnier » ; au lieu de « Le rédacteur : le praefectus bibliothecae ? », lire « Le rédacteur : le *praefectus bibliothecae* ? ».

## *Errata*

### **Annexe. Répertoire des livres conservés**

p. 4 : au lieu de « cas plus épineux », lire « cas est plus épineux ».

n° 17-21 : au lieu de « MOLITOR », lire « MOLITOR ».

n° 74 : au lieu de « *observati.*, Liège », lire « *observati*, Liège ».

n° 155 : au lieu de « Presses académiques(Formis Academicis) », lire « Presses académiques  
(Formis Academicis) ».

n° 347 : - Coll. Soc. Iesu Leodii apparaît une fois en trop.

n° 384 : au lieu de « 0 », lire « s. d. ».

n° 398 : au lieu de « 0 », lire « s. d. ».

n° 719 : au lieu de « 0 », lire « 1688-1689 ».

n° 819 : au lieu de « Joannes Philippus ; Lodovicus Hornken ; Godofredus Hitorpius », lire  
« Joannes Philippus, Lodovicus Hornken & Godofredus Hitorpius ».

n° 833 : au lieu de « Joannes Nicolaus Hampel(Presses de l'Université de Prague) », lire  
« Joannes Nicolaus Hampel (Presses de l'Université de Prague) ».

n° 834 : au lieu de « Adalbertus Georgius Konias(Presses de l'Université de Prague) », lire  
« Adalbertus Georgius Konias (Presses de l'Université de Prague) ».